



COMMUNE DE NEUILLY
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALRAVILLON

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE NEUILLY, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALRAVILLON

Vu l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme,

Le président de la communauté de communes de l'Aillantais informe qu'une mise à disposition du public relative au projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de NEUILLY, commune déléguée de VALRAVILLON, sera ouverte du **19 novembre 2018** au **19 décembre 2018** :

- au siège de la Communauté de Communes de l'Aillantais ;
- à la mairie de Valravillon ;
- à la mairie de Neuilly,

aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Ce projet de modification simplifiée porte sur la rectification d'une erreur matérielle.

Le public pourra consulter ce dossier et consigner ses observations sur les registres de consultation prévus à cet effet, dans chaque lieu de mise à disposition.

De plus, le dossier de modification simplifiée sera également consultable sur le site internet de la communauté de communes de l'Aillantais (www.ccaillantais.fr)

Mahfoud AOMAR,
Président de la communauté de communes de l'Aillantais

